



CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT

CANTON DE VAUD

LEGISLATURE 2016-2021
P.V.NO 11-25.06.2018

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 25 JUIN 2018

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

Présidence :	M. Fabrice AUBERT	Président
Vice-Présidence :	M. Benjamin MASUDI N'TAMBWE	1er Vice-Président
Scrutateurs :	M. Alex MEYLAN	Scrutateur
	M. Thierry ROUILLER	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, M. Fabrice Aubert, Président, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public.

Il passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

- a) Appel nominal
- b) Procès-verbal de la séance du 23 avril 2018
- c) Communications du Président
- d) Communications de la Municipalité

a) L'appel nominal fait ressortir la présence de 46 Conseillers (ères)

Sont excusés : Mmes et MM.

- Cabras Arlette
- Cadau Ana
- Fazan Alain
- Frey Nicolas
- Guignard Cyrill
- Heizmann Christian
- Lecoultre Jean-Luc
- Lecoultre Naomi
- Maillard Alix
- Mongiello Anna
- Monthe Francis
- Perrin Philippe
- Schwab Stephan

Absents : M. Bossert Remy

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b) Procès-verbal de la séance du 23 avril 2018

M. Stéphane Reymond demande des nouvelles à M. Laurent Reymondin Municipal concernant le remplacement promis de la bulle du tennis ? M. Reymondin répond que ce remplacement sera fait avant l'hiver. Le procès-verbal est accepté sans remarque, avec remerciements à la Secrétaire pour sa rédaction.

c) Communications du Président

M. le Président donne les informations suivantes :

La fête du 1^{er} août 2018 aura lieu au Rocheray, organisée par le Village de l'Orient, invitation à tous les membres du Conseil d'y participer.

Pour le décompte des indemnités des commissions, il manque les informations concernant le VIC, Brassus Bois, Sogebois, la Commission de Naturalisation et la Fondation Grohe. Merci aux Présidents de les transmettre à la Secrétaire sans tarder.

Concernant les absences récurrentes, le Bureau sera dans l'obligation de prendre des mesures quant aux absences répétées de certains membres du Conseil.

Le rapport annuel de la Fondation IDEA est à disposition pour consultation.

Lecture est faite de deux courriers concernant le projet de construction sur la parcelle des Orçons, le premier courrier émane de MM. Emmanuel et Natacha Jaccoud, du 12 juin 2018, le second de MM. Friedhelm et Andrée Hofmann, du 16 juin dernier.

M. le Président donne la parole à M. le Syndic pour les :

d) Communications de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Tempo Squad – Décision de fermeture au 31 décembre 2018

Après en avoir discuté, les Municipalités du Lieu, de l'Abbaye et du Chenit ont pris la décision de procéder à la fermeture de la structure Tempo Squad, ceci avec effet au 31 décembre 2018. En effet, depuis plusieurs mois, il est constaté de régulières baisses de fréquentation. En outre, avec l'arrivée prochaine des horaires continus au niveau scolaire, les habitudes des écoliers susceptibles de fréquenter le Tempo Squad évoluent.

Cette fermeture ne veut en pas dire qu'à terme, de nouveaux projets ne soient mis en place. Des réflexions seront menées par les Municipalités au cours des prochaines semaines.

Espace horloger – Communiqué de presse du 11 juin 2018

Comme la presse s'en est fait l'écho, le conseil de fondation de l'EHVJ a décidé de fermer temporairement l'Espace horloger, y compris l'exposition *Les Ailes du Temps* à partir du 15 juin 2018.

En effet, la sécurité des collections et des collaborateurs ne pouvait plus être assurée de manière adéquate, compte tenu de l'évolution de la criminalité.

Toutefois un projet de réaménagement est d'ores et déjà lancé avec l'appui de firmes horlogères de la région. Il prévoit notamment la sécurisation adéquate et la refonte du concept muséal. La Municipalité soutient naturellement la démarche en cours.

Hôtel de Ville – travaux – Déménagement partiel de l'administration communale

Les travaux de réfection de l'hôtel de ville sont arrivés à leur terme. Les services du Secrétariat municipal, de la bourse communale et du contrôle des habitants sont maintenant regroupés au 1^{er} étage de l'immeuble. Un guichet universel permet de traiter toutes les demandes de premier recours. S'agissant du 3^{ème} étage, nouvellement construit, il est essentiellement destiné à accueillir les diverses réunions avec la mise en place d'une salle de la Municipalité agrandie, ainsi qu'une salle de réception de plus grande capacité.

Nous rappelons que les conseillers communaux ont été invités à l'inauguration qui se tiendra ce **jeudi 28 juin 2018 dès 16.00 heures avec partie officielle à 18.00 heures**. Les personnes encore non inscrites sont priées de le faire dans les meilleurs délais auprès du Secrétariat municipal.

Alpage de la Moësette et les Grandes-Roches – Conseil communal de la commune de Morges

La Municipalité a été informée que le 20 juin 2018, le conseil communal de la Ville de Morges a formellement accepté de vendre l'alpage de la Moësette et les Grandes-Roches conformément au préavis municipal no 2/2018. Le transfert de propriété devrait donc être effectué au début du mois de septembre 2018.

Travys SA – Interruption de trafic sur la ligne de chemin de fer CFF Vallorbe – Le Pont et PBr Le Pont – Le Brassus – fermetures de passages à niveau

En raison de travaux d'entretien de la ligne susmentionnée, le trafic ferroviaire sera interrompu du début juillet à fin août 2018 :

Interruption totale entre Vallorbe – Le Brassus du 7 juillet au 1^{er} août 2018 ;

Interruption partielle entre Le Sentier et Le Brassus du 2 au 26 août 2018.

Un service du bus de substitution sera assuré pendant ces périodes.

Ces travaux provoqueront notamment la fermeture au trafic des passages à niveau suivants :

		du	au
Les Moulins (sous réserve de la décision finale)	ouvert, alternance feux	06 juillet -	22 juillet 2018
	fermé, sauf exceptions ci-dessous	23 juillet -	11 août 2018
	ouvert aux voitures de moins de 3,5 t	28 juillet -	29 juillet 2018
			le 1 ^{er} août 2018
			le 5 août 2018
ouvert, sans restriction, sans barrières de sécurité - passages véhicule ferroviaire de chantier, assuré par une sentinelle	12 août -	25 août 2018	
Ecole Horlogère (agricole)	fermé	07 juillet -	25 août 2018
La Gloire (agricole)	fermé	07 juillet -	25 août 2018
Pré-Rond	fermé	07 juillet -	25 août 2018
Saut-Pernet (agricole)	fermé	07 juillet -	25 août 2018
Crêt-Meylan	reste ouvert durant toute la durée des travaux		

Personnel communal – Bureau Technique Communal

En remplacement de M. Stéphane Rochat, démissionnaire, la Municipalité a désigné M. Arthur Lespagnol, domicilié aux Charbonnières en qualité de nouveau responsable du Bureau Technique Communal.

M. Lespagnol dispose d'un diplôme d'ingénieur en génie civil et urbanisme ainsi qu'un diplôme postgrade en génie ferroviaire. Il est actuellement employé d'un important bureau d'ingénieurs en génie civil de Lausanne depuis près de 10 ans.

M. Lespagnol débutera son activité au sein de la commune du Chenit le 2 août 2018 prochain et la Municipalité lui souhaite d'ores et déjà une cordiale bienvenue.

Projet de construction de trois immeubles à L'Orient – Refus du permis de construire

Au cours de ces dernières semaines, le projet précité a fait couler pas mal d'encre à la Vallée et ailleurs. Il était notamment contesté par plus d'une cinquantaine d'oppositions, de tous les milieux et notamment celle du Service du Développement Territorial Cantonal.

Au vu de cet état de fait et des arguments évoqués dans ces diverses oppositions, la Municipalité a décidé de refuser le permis de construire sollicité. Rappelons que les parties disposent toutefois d'un délai pour déposer un recours de droit administratif contre la décision communale.

Comme évoqué lors de la séance du mois d'avril, la Municipalité tient à rappeler qu'elle est tenue de mettre à l'enquête tout projet qui lui est soumis. Elle doit ensuite se prononcer sur la légalité, mais cela ne veut pas dire pour autant, que le permis de construire est systématiquement délivré à l'issue de cette procédure.

Anniversaires

La personne suivante a célébré son nonantième anniversaire :

- Madame Marie-Antoinette SCHOPFER, de L'Orient, le 27 mai 2018.

Une délégation de la Municipalité lui a rendu visite et lui a fait remettre le traditionnel cadeau et les vœux des Autorités communales.

Séance du conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 1^{er} octobre 2018. Dans l'intervalle, la Municipalité tient à remercier l'ensemble du Conseil communal et en particulier son bureau, pour sa précieuse collaboration. Elle tient déjà à souhaiter à chacune et chacun de belles vacances d'été et se réjouit de vous retrouver à la rentrée.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir soit :

1. Préavis N°5/2018 Plan partiel d'affectation (PPA) Ordon Nord
2. Elections Commission gestion 2018
3. Préavis N°6/2018 Vente de la parcelle no 2074 au lieu-dit Les Ordon Nord au Brassus
4. Elections Commission des Finances
5. Préavis N°7/2018 Comptes 2017
6. Elections Suppléants Commission des Finances
7. Elections Présidence – 1^{ère} Vice Présidence – 2^e Vice Présidence – scrutateurs – scrutateurs suppléants
8. Elections un/une Délégué(e) à l'assemblée générale du Pôle Santé Vallée de Joux (bulletin secret)
9. Préavis N°8/2018 Raccordement du bâtiment de l'Hôtel de Ville au réseau de distribution de chaleur de la société Sogebos SA
10. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

1. Préavis no 5/2018 : Plan partiel d'affectation (PPA) Ordon Nord

M. le Président donne la parole au Rapporteur, M. Didier Vaucher, pour la lecture du rapport : La Commission composée de MM. Didier Vaucher UDI, Président Rapporteur, Sarah Poncet UDI, Jacqueline Cristiano SOC & A, Frédéric Simond, SOC & A et Nicolas Frey F3, chargée de rapporter sur l'objet susmentionné, s'est rencontrée le mercredi 6 juin 2018 à l'angle de la Rue des Ordon et de la Rue du Campe.

Etaient également présents : Mme Carole Dubois Municipale, M. Stives Morand Syndic ainsi que M. Philippe Gmür de la Sté PG Conseil & Développement Sàrl (actif dans les projets d'aménagement du territoire à la Commune et très intégré dans la préparation de ce PPA comme délégué du Swatch Group).

Nous les remercions ici pour leur présence, ainsi que pour toutes les explications et compléments d'information fournis lors de la présentation de ce préavis.

En première partie il a été invoqué les raisons de la révision du PPA en question

A l'origine un premier PPA avait été formé à cet endroit, dans l'idée de rapprocher des zones aménagées de type industriel à des parties d'aménagement d'habitation ; ce qui aurait permis de par la mixité des activités de rendre une zone de vie proche des milieux du travail et aurait pu permettre une réduction des déplacements.

Un projet de réalisation d'immeubles d'habitation a même été fait, mais a dû être abandonné faute d'acquéreurs intéressés. Force est d'ailleurs de constater qu'à la Vallée, le principe d'avoir des activités industrielles proches des zones d'habitation n'a jamais réellement fonctionné et ce de surcroît si la zone d'habitation est longée par une route à grande fréquentation.

D'autre part, avec la nouvelle LAT, le nombre de terrains pour la réalisation de grandes industries devient quasi nul ; à part la zone du Bas du Chenit qui maintenant ne peut plus s'étendre (région marécageuse).

Ainsi avec le temps, cet emplacement est le dernier lieu communal où il est possible d'installer une industrie de plus de 250 employés.

Dès le premier PPA, la Société CHH (filiale du Swatch Group) s'est montrée intéressée à participer pour organiser le regroupement d'unités locales et c'est après un an et demi de travaux permettant de tenir compte : des conditions de la Municipalité (notamment concernant les flux de véhicules et l'organisation du co-voiturage), de l'Etat de Vaud et des besoins de la Société CHH qu'un nouveau projet de PPA a pu être mis sur pied.

Conditionnant la vente du terrain (Parcelle no 2074) dont il est question au préavis no 6/2018, ce nouveau PPA permettra la réalisation d'un nouvel ensemble de production permettant la réunion de 6 sites en 2 étapes, répartis actuellement dans la Vallée de Joux.

A terme, ces nouveaux bâtiments permettraient un potentiel d'accueil de plus de 400 employés sur un même site. Un parking en silo intégré dans le PPA permettrait d'accueillir les usagers et l'accessibilité par la route du Campe a été examinée par les services du Voyer. Ce dernier point nécessitera peut-être dans le futur la réalisation d'un rondpoint.

Ces terrains en bordure de zone marécageuse ont impliqué la création dans le PPA d'une zone dite « Buissons et arbres » de 10 m qui fera un écran visuel.

Concernant les bruits : une étude d'impact ne tenant pas compte des mouvements sur la parcelle a été faite et n'entraîne aucune incompatibilité. Lors du futur permis de construire, quand seront connus les contours des futurs bâtiments cette étude devra cependant être peaufinée.

Dans les conditions de la Municipalité mentionnées ci-dessus figure la demande pour les futurs usagers des zones de ce PPA de mettre en œuvre des efforts, incitations réelles et investissements pour augmenter le co-voiturage des employés. Dans le nouveau PPA en effet le nombre de covoitureurs doit être augmenté de 10 % par rapport à la situation actuelle, pour garantir le nombre de place correspondant au nombre d'employés.

On notera également que dans ce nouveau PPA, la hauteur des bâtiments est fixée à une altitude en leur centre à 18 m par rapport au terrain actuel en contrebas de la route du Campe. Les toits seront de type « plat végétalisé » pour correspondre aux demandes cantonales pour assurer la biodiversité.

Au niveau du terrain, celui-ci est principalement constitué de zones de marnes et de tourbes ce qui ne rend guère possible la création de sous-sol.

Finalement le PPA présente également une zone de biotope naturel agrandie par rapport au premier PPA ; ceci pour correspondre aux nuisances induites selon l'étude d'impact des services de la biodiversité.

Examen des oppositions

Les oppositions viennent des locataires des immeubles et du propriétaire d'une villa jouxtant la future zone ; ceux-ci s'y opposent à cause de l'impact visuel des futures constructions et des bruits qu'elles engendreront.

Considérant que la nature des immeubles n'est pas connue, la Commission ne peut pas prendre position sur l'impact que les opposants auront dans le futur. D'autre part comme dit ci-dessus, l'étude d'impact des bruits engendrés par la PPA reste acceptable. En conséquence, il faudra attendre les demandes de permis de construire pour redéposer ces oppositions.

De plus, au stade actuel, les impacts visuels de cette nouvelle PPA sont très proches de la première PPA déjà en vigueur.

La Commission prend également note qu'une ré-étude sera faite concernant le trafic et le bruit lors de l'établissement des constructions et pourra déboucher sur la réalisation par exemple de ralentisseurs ou d'un rondpoint voire d'un réaménagement du carrefour.

Concernant les oppositions sur le choix de cette zone pour la réalisation de bâtiments industriels, la Commission a pris en compte le fait que la zone du Bas du Chenit est maintenant saturée et bloquée par la nature même du terrain. La proximité de la gare permettra également d'améliorer le taux d'usagers du train et transports en commun ce qui permettra peut-être de réduire l'utilisation de véhicules privés et d'augmenter les fréquences des trains aux heures pendulaires.

Finalement il faut encore rappeler que ce projet fait partie du grand projet cantonal d'implantation pour régir les répartitions du territoire entre industries et zones d'habitation.

Délibération de la Commission

Arrivée au terme de ces discussions et après avoir pris congé des Municipaux et de M. Gmür, la Commission est restée sur place pour délibérer.

Il ressort alors des discussions que pour la Commission :

- les terrains et l'environnement de la Vallée deviennent de plus en plus péjorés par des projets industriels croissant vers le gigantisme et que ces derniers commencent à marquer

intensément notre paysage

-Nous nous tenons une nouvelle fois dans la situation où nous sommes obligés d'accepter la dépréciation d'une zone pour permettre l'opportunité d'un développement économique qui comme il l'a été évoqué pourrait nous échapper si d'aventure nous refuserions ce préavis. C'est dans cet état d'esprit que la Commission avec une faible majorité et beaucoup d'abstention, vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les 3 conclusions du préavis no 5/2018 telles que présentées.

M. le Président remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

M. Jean-François Aubert regrette que l'assemblée soit mise devant le fait accompli, là c'est encourager l'enlaidissement de la Vallée, sur l'argument « il faut garder ces entreprises à la Vallée » il demande que fait-on en faveur des Combiers ? il n'y a pas que le résultat d'apport monétaire, il parle plutôt des désagréments, il recommande de savoir garder raison, c'était avant : « la Vallée un art de vivre ».

Mme Carole Dubois Municipale entend l'avis d'être mis devant le fait accompli et n'est pas d'accord avec cette affirmation. Ce projet émane de la Municipalité mais c'est au Conseil de se prononcer et c'est une réalité que cette entreprise risque de partir ailleurs.

L'apport de ces industries permettra à la Commune de faire face au futur mais la décision finale reste au Conseil communal. Elle reconnaît que l'endroit n'est pas idéal, malheureusement la Commune n'a pas d'autre terrain disponible. Le Brassus a été identifié pôle industriel stratégique pour le Canton, bientôt d'autres nouveaux projets seront encore présentés. Pour la Commune, deux sites de diversification seront identifiés, un au centre du Sentier et un à proximité de l'Hôpital. L'augmentation du trafic est péjorable pour tous, de gros efforts sont faits pour la mobilité douce. Contact a été pris avec les Autorités françaises pour améliorer le trafic en zone frontière, notamment des projets de parking relais. La Commune a également exigé qu'il n'y ait pas de restaurant d'entreprise dans la nouvelle construction.

M. Romain Gauthier est un enfant des Sagnes 3 où il a grandi et rappelle que cette rue est bien utilisée par les enfants. Ce qui l'ennuie, c'est l'approche par étapes, par exemple, Audemars Piguet fait attention de préserver un écosystème, là on ne demande pas de zones aménagées. Il faudrait que CHH soit un peu plus ouvert, il souhaite que ce ne soit pas une « fortification » mais que des aménagements de bien-être soient prévus. Il trouve inconcevable que l'entrée passe par les Sagnes 3, la route cantonale devrait donner l'accès à la zone directement. Pensons aux gens d'ici. Il votera contre ce projet ce soir.

M. le Syndic explique à M. Gauthier que c'est lors du permis de construire que pourra être décidé l'endroit de l'accès. Depuis deux ans la Municipalité travaille avec M. Gmür Délégué cantonal qui était alors engagé écologique, ce développement est accompagné. La Municipalité a réussi à demander un projet intégré avec effort de co-voiturage et la route des Sagnes était un problème. Il entend les remarques mais la Municipalité ne peut pas dire à ces groupes industriels d'aller regarder ailleurs. L'argent provenant des impôts de ces entreprises n'est pas à négliger. La Municipalité doit gérer en parallèle tous ces enjeux. C'est simplement la réalité, ce n'est pas une prise d'otage, c'est un choix, il faut l'assumer.

M. Jacques-André Rochat : il reste quelques points à régler mais qu'aurait-on à la Vallée sans ces entreprises ? Elle serait très belle mais serait morte, il faut accepter le projet.

M. Romain Gauthier recommande de trouver un compromis comme Audemars Piguet l'a fait pour ses projets, ainsi ce projet pourrait s'intégrer un peu mieux.

Mme Carole Dubois Municipale comprend M. Gauthier mais il y a d'abord le PPA. L'entreprise en question a des impératifs quant à la hauteur des locaux à construire, la Municipalité imposera au maximum des places de verdure. Concernant l'accès à partir de la route cantonale, le Voyer a dit non en raison de la proximité d'un autre accès. La Municipalité reprendra la discussion lors du permis de construire. Malheureusement, c'est le seul terrain

disponible ; la Municipalité souhaite également désengorger les parkings du Village du Brassus.

M. le Syndic assure le Conseil que la Municipalité entend ses remarques, il refait l'historique du quartier cité, rappelle la volonté de transparence municipale et reviendra cet automne sur ces discussions lors du permis de construire.

M. Francisco Sanchez demande ce que deviendront les 6 sites regroupés au Brassus ?

Mme Carole Dubois Municipale n'a pas de réponse pour le moment, ces sites seront réhabilités.

M. Aftab Hussain Shah est concerné directement par ce préavis qui concerne la Commune, la Vallée, les 450 employés ; on apprend que dans la vie il faut être tolérant, il y a des avantages et des inconvénients, est-ce que c'est d'abord les intérêts personnels ou ceux de notre Commune qu'il faut considérer ?

M. Romain Gauthier aimerait savoir quelle est la situation de la zone ancienne ferme Jean-Pierre Rochat – tremplin de saut à skis ?

Mme Carole Dubois répond que ce terrain est momentanément « gelé », bloqué par le moratoire qui vient de tomber pour des entreprises de plus petite densité et artisanat. C'est pour le futur.

M. le Syndic confirme que le dossier est en attente et que le Village du Brassus est appelé à un développement industriel.

M. Pierre-Olivier Capt se souvient de l'évolution de la Vallée, ici on a la chance d'avoir toutes les infrastructures nécessaires et des emplois. Il faut accepter les contraintes des zones qui contribuent à l'apport d'impôts pour notre Commune.

M. Romain Gauthier propose un giratoire au coin du cédez le passage avec un accès direct.

M. le Syndic répond que cette question a été déjà posée à plusieurs reprises. L'étude du trafic n'est pas encore maintenant, tout sera calculé en temps utile et la meilleure solution choisie, de même que l'étude pour le bruit. Cela ne paraît pas dans le PPA mais la Municipalité prend note de ces remarques.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à majorité, sans avis contraire avec 6 abstentions à la première conclusion, 2 avis contraires et 6 abstentions à la deuxième conclusion et 1 avis contraire et 6 abstentions à la troisième conclusion, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 5/2018,

Ouï le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- 1.d'adopter le Plan Partiel d'Affectation « Les Ordon Nord » et son règlement ;**
- 2.d'approuver les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions formulées contre le PPA « Les Ordon Nord » ;**
- 3.de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour la réalisation des opérations liées à la réalisation dudit plan.**

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

2.Election Commission de gestion 2018

M. le Président annonce le vote au scrutin de liste, à majorité simple, ce procédé est approuvé par le Conseil à l'unanimité. Vote au bulletin secret.

Proposés par les responsables des groupes respectifs, Mme Micheline Rieben/SOC & A, M. Stéphane Reymond/UDI et M. Michel Vullioud/F3, sont élus à la Commission de gestion 2018-2019 les Conseillères et Conseillers suivants :

MM. Reynold Keusen	UDI	34 voix
Stéphanie Buttet	UDI	30 voix

Dannick Rochat	UDI	30 voix
Eric Rochat	SOC & A	24 voix
Frédéric Simond	SOC & A	23 voix
Raffaella Cantone Meylan	SOC & A	22 voix
Joëlle Vullioud	F3	19 voix

(46 bulletins délivrés, 46 bulletins rentrés, un bulletin blanc, 45 bulletins valables, majorité absolue 23)

Le premier élu, M. Reynold Keusen, est chargé de présider et convoquer la nouvelle Commission de gestion.

M. le Président félicite et remercie ces membres du Conseil pour leur engagement.

3.Préavis no 6/2018 : Vente de la parcelle no 2974 au lieu-dit Les Ordots Nord au Brassus

M. le Président donne la parole à Mme Marianne Oberson pour la lecture de son rapport :

La Commission nommée par le Bureau a siégé le mercredi 6 juin à la salle de la Municipalité à 17 heures. Elle était composée de MM. Anna Mongiello UDI, Ana Cadau UDI, Christophe Piguet F3, Jean-Claude Chanson SOC & A et Marianne Oberson, Présidente, SOC & A.

La Municipalité était représentée par Mme Carole Dubois Municipale et M. Stives Morand Syndic.

Nous les remercions de leur disponibilité et des réponses et commentaires apportés à nos questions et remarques.

Nous avons commencé la séance par une présentation et les questions liées au préavis 5 : plan partiel d'affectation Ordots Nord.

Nous avons passé ensuite au préavis 6 : vente de la parcelle 2974 et DP 1128 et 1253. Cette parcelle correspond aux nombreux critères de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pour l'implantation de la structure prévue sous réserve de changement de PPA.

La zone des Ordots Nord est la seule disponible pour accueillir des usines modernes pour l'horlogerie avec le changement prévu.

Cette vente permettrait de répondre à la politique de développement de notre Commune. C'est un enjeu économique important qui représente environ 400 emplois.

Historique récent :

La Municipalité a acquis cette parcelle (préavis 1/2016) et a décidé de revoir son affectation. Quelques mois plus tard, la direction de CHH Microtechnique SA, appartenant au groupe Swatch, s'est approchée de nos autorités pour un achat éventuel. Cette entreprise fabrique des composants et des sous-ensembles de mouvements mécaniques haut de gamme.

Une bonne partie du PPA appartient déjà au groupe. Cette construction leur permettrait de centraliser leurs diverses entités disséminées dans la Vallée.

Le prix de vente de fr. 880'000.- comprend le prix d'achat du terrain ainsi que le prix de tous les frais d'étude et le montant des sondages du sol liés à l'élaboration du PPA. Il n'y a pas de bénéfice réalisé sur cette transaction, le but étant de faciliter l'implantation d'une entreprise créatrice d'emplois.

Cette vente est assortie d'un droit de réméré de 3 ans ainsi que d'un droit de préemption.

Elle apportera en outre des liquidités bienvenues au vu des rentrées fiscales en baisse.

La Commission s'est ensuite penchée sur les impacts de cette construction sur les riverains : le village change de visage et cela suscite bien des questionnements. Les enjeux de cohabitation dans un secteur de vie familiale, villageoise et industrielle sont nombreux et les attentes des uns et des autres sont diverses et quelquefois contradictoires.

La Commission engage nos Municipaux à continuer de collaborer avec cette entreprise pour mettre en place une communication efficace avec les riverains lors des travaux : par exemple un calendrier de construction ou des informations en cas de nuisances particulières.

On pourrait envisager également que cette réflexion continue lors de la phase du permis de construire afin de sécuriser les abords de la route des Ordon et de réduire les impacts négatifs sur les habitants au maximum. Cette collaboration pourrait s'étendre dans le temps par des pointages réguliers des points pouvant être améliorés (sécurité, parcage...)

Arrivée au terme de ses délibérations et réflexions, la Commission accepte à l'unanimité le préavis tel que présenté.

M. le Président remercie Mme Oberson pour la lecture de son rapport et ouvre une discussion :

Mme Isabelle Piguet pose la question du prix de vente du terrain qui comprend tous les frais, elle aurait voulu avoir le détail du prix du m2 et des frais ? Est-ce qu'il est en ligne avec les prix en vigueur sur la Commune ?

M. le Syndic répond que les prix actuels pour l'industrie sont plus bas que pour les habitants, autour de fr. 75.- le m2. Ce terrain a été proposé au prix coûtant soit fr. 75.- le m2. Le dossier et les études coûtent plus de fr. 100'000.- qui ont été ajoutés au prix d'achat ainsi qu'une petite marge.

M. Eric RoCHAT demande si la possibilité d'un prêt plutôt que d'une vente serait mieux ?

M. le Syndic explique que c'était en discussion au départ également mais ensuite la Commune doit assumer le bâtiment. Dans la promesse de vente il y a un droit de réméré et un droit de préemption.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à majorité, avec 2 avis contraires et 3 abstentions à la première conclusion et un avis contraire et 3 abstentions aux conclusions deux et trois, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 6/2018,

Ouï le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1. autorise la Municipalité à vendre la parcelle RF no 2'974 ainsi que les DP 1128, et DP 1253 à l'entreprise CHH Microtechnique SA, pour la somme de CHF 880'000.00 ;**
- 2. décide d'affecter le produit net de la vente au compte de bilan no 9282.39 Fonds achats et ventes de terrains ;**
- 3. délègue tous les pouvoirs nécessaires à la Municipalité afin de finaliser cette transaction.**

M. le Président remercie Mme Oberson et les membres de la Commission pour leur travail.

4. Election Commission des Finances

Présentés par les responsables de groupes respectifs, soit Mme Nathalie Blondel/SOC & A, M. Michel Vullioud/F3 et M. Stéphane Reymond/UDI, sont élus à la Commission de Finances 2018/2019, vote au bulletin secret, majorité simple :

MM. Pierre-Olivier Capt	UDI	32 voix
Isabelle Piguet	UDI	27 voix
Philippe Perrin	UDI	27 voix
Micheline Rieben	SOC & A	23 voix
Romain Gauthier	F3	19 voix

(bulletins délivrés 46, rentrés 46, pas de bulletin nul ou blanc, bulletins valables 46, majorité 24)

M. le Président remercie et félicite les personnes élues et M. Pierre-Olivier Capt, premier élu, est chargé de convoquer la nouvelle Commission.

5. Préavis no 7/2018 : Comptes 2017

M. le Président donne la parole à M. Christophe Piguet Président de la Commission de gestion, pour la présentation du rapport de la Commission. M. Christophe Piguet n'a pas de remarques à formuler ou ajouter.

M. le Président donne la parole à M. Pierre-Olivier Capt, Président de la Commission des Finances pour présenter le rapport de la Commission.

Il passe ensuite à la lecture des comptes en priant chaque membre du Conseil de poser ses questions au fur et à mesure.

M. Didier Vaucher relève la différence avec le budget concernant le revenu de la vente du bois, qu'en est-il de la baisse des prix ?

M. Bertrand Meylan Municipal explique que la différence est due d'une part à une baisse mais aussi au fait qu'il y a encore beaucoup de bois en forêt.

Discussion générale :

M. Pierre-Olivier Capt apporte une précision pour la Bourse G.H. Piguet : c'est M. Arjen Meijer qui est le Caissier, M. André Fehlé fait la comptabilité.

M. le Président soumet les comptes 2017 au vote du Conseil qui les accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Après avoir pris connaissance :

-des comptes de l'année 2017

-des rapports municipaux

-des rapports de la Commission des finances et de la Commission de gestion

-des réponses de la Municipalité aux questions des commissions de contrôle

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. accepte les comptes communaux, ceux de la Bourse G.-H. Piguet et de la Fondation

Ami-Napoléon Rochat, ainsi que les comptes de pertes et profits et les bilans tels qu'ils ont été présentés pour l'année 2017

2. accepte et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017

3. donne décharge à la Commission des finances

4. donne décharge à la Commission de gestion

Mme Nathalie Blondel s'étonne de ne pas voir dans les comptes les charges des jobs étudiants elle avait connaissance d'un tarif de fr. 15.- de l'heure, serait-il possible de l'augmenter légèrement ?

M. David Piguet Municipal précise qu'il n'y a pas de décompte détaillé pour ce point.

M. le Syndic informe le Conseil que le salaire pour ces travaux est maintenant de fr. 17.- de l'heure.

M. David Piguet Municipal estime que ce prix est correct pour un job de vacances.

M. le Président remercie les membres de la Commission de gestion et de la Commission des Finances pour leur travail et leurs rapports.

6. Elections Suppléants Commission des Finances

Présentés par leurs responsables de groupes respectifs, soit MM. Stéphane Reymond UDI, Joëlle Vullioud F3 et Micheline Rieben SOC & A, sont élus Suppléants à la Commission des Finances à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention :

MM. Didier Vaucher UDI – Michel Vullioud F3 – Jean-Luc Lecoultré SOC & A.

M. le Président les félicite et les remercie pour leur engagement.

7. Elections Présidence – 1^{ère} Vice-Présidence – 2^{ème} Vice-Présidence – Scrutateurs –

Scrutateurs suppléants

Président

M. Benjamin Masudi N'Tambwe 1^{er} Vice-Président remplace le Président sortant M. Fabrice Aubert pour cette élection. M. Stéphane Reymond propose M. Fabrice Aubert à la Présidence du Conseil pour cette nouvelle année législative 2018-2019, au nom du groupe UDI.

M. Fabrice Aubert est élu Président à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention et reçoit les félicitations de l'assemblée et du 1^{er} Vice-Président qui reprend sa place. M. Fabrice Aubert remercie le Conseil pour la confiance témoignée.

1^{er} Vice-Président

Présenté par Mme Micheline Rieben au nom du groupe SOC & A, M. Benjamin Masudi N'Tambwe est élu 1^{er} Vice-Président à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, avec les félicitations de l'assemblée.

2^{ème} Vice-Président

Conformément au tournus établi, Mme Joëlle Vullioud au nom du groupe F3 présente M. Michel Vullioud.

M. Michel Vullioud est élu 2^{ème} Vice-Président à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, avec félicitations.

Scrutateurs

Présentés par MM. Stéphane Reymond UDI et Michel Vullioud F3, sont élus

Scrutateurs MM. Arjen Meijer UDI et Alex Meylan F3, par acclamation.

Scrutateurs suppléants

Présentés par MM. Micheline Rieben SOC&A et Stéphane Reymond UDI, sont élus

Scrutateurs suppléants MM. Francesco Sanchez SOC & A et Thierry Rouiller UDI par acclamation.

Le nouveau Bureau est constitué pour un an, à dater du 1^{er} juillet 2018, M. le Président remercie toutes les personnes élues pour leur engagement.

8. Election d'un/une Délégué e) à l'assemblée générale du Pôle Santé Vallée de Joux**(bulletin secret)**

M. Stéphane Reymond UDI présente Mme Marylaure Sirna et Mme Micheline Rieben SOC & A présente Mme Raffaella Cantone Meylan. Est élue au vote à bulletin secret, avec 22 voix, Mme Marylaure Sirna, Déléguée à l'assemblée générale du Pôle Santé Vallée de Joux.

(46 bulletins délivrés, 46 bulletins rentrés, 3 blancs, 1 nul, 42 bulletins valables, majorité absolue 22).

Mme Raffaella Cantone Meylan obtient 19 voix et M. Jacques-André RoCHAT 1 voix.

M. Michel Vullioud pose la question du conflit d'intérêt, Mme Sirna travaillant à l'Hôpital du Sentier. M. le Président répond que la question a été posée à Mme le Préfet et qu'il n'y a pas de problème vu la constitution du Pôle Santé Vallée de Joux.

M. Stéphane Reymond ajoute qu'il n'y a aucune mention particulière à ce sujet dans ces statuts.

M. le Président félicite Mme Sirna et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ce mandat.

9. Préavis no 8/2018 : Raccordement du bâtiment de l'Hôtel de Ville au réseau de distribution de chaleur de la société Sogebois SA

M. le Président donne la parole au Rapporteur de la Commission, M. Philippe Dufour :

La Commission nommée par le Bureau du Conseil s'est réunie le mercredi 13 juin 2018 dans la nouvelle salle de la Municipalité. Quel honneur, première Commission à siéger dans ce bel endroit.

A cette occasion, les membres suivants étaient présents, Mesdames et Messieurs

Nadia Pittet SOC&A, Cyril Maillefer SOC&A, Julien Matthey UDI, Hervé Maillard UDI et Philippe Dufour F3, Président Rapporteur.

Lors de cette séance, MM. David Piguët, Michel Beetschen remplaçant de Bertrand Meylan représentaient la Municipalité et étaient accompagnés par M. Daniel Trotti, responsable des bâtiments. Nous les remercions de leur présence et des réponses données à nos questions.

L'objet du préavis consiste au raccordement du bâtiment de l'Hôtel de Ville au réseau de distribution de chaleur de Sogebois.

Suite à une étude réalisée pour connaître le nombre de propriétaires d'accord de raccorder leurs bâtiments au réseau Sogebois, le long de la Grand Rue a démontré un intérêt certain.

Pour la Commune, outre l'Hôtel de Ville, 4 bâtiments pourraient être raccordés : la Pharmacie, l'école Grande Rue 41, le temple et le bâtiment du dentiste au Sentier-Haut 13. La

décision de prolonger la conduite de Sogebois jusqu'à la Grande Rue a été prise. Cette conduite passera par les Bruyères.

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville qui a 60 ans est chauffé par une chaudière à mazout de 240 kW et date de 1993. La consommation annuelle est d'environ 37'000 litres. Le remplacement de cette chaudière coûterait environ fr. 50'000.-. Au cours des ans, lors des différentes transformations, l'isolation de l'enveloppe du bâtiment a été améliorée.

Lors des travaux actuels, les services cantonaux (DGE-DIREN) ont demandé de mettre aux normes (OFEN) la source de chaleur vétuste et polluante, ce qui explique le choix du raccordement à Sogebois. Ce choix s'inscrit parfaitement dans la volonté du Conseil communal et de la Municipalité de promouvoir ce type d'énergie durable.

Le raccordement au réseau de Sogebois va permettre de libérer les locaux occupés par la chaufferie et la citerne. Le canal de cheminée pourra servir de gaine technique entre les étages du bâtiment.

Les membres de la Commission ont relevé un des arguments avancés pour le choix du raccordement : « l'énergie consommée est issue d'énergie renouvelable et locale ». Quelles garanties avons-nous qu'elle soit vraiment locale ?

Après délibération, la Commission à l'unanimité vous recommande d'accepter les conclusions du préavis, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 8/2018,

Ouï le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1. autorise la Municipalité à raccorder l'Hôtel de Ville au réseau de chaleur à distance Sogebois SA**
- 2. alloue dans ce but un crédit de CHF 210'000.00**
- 3. autorise la Municipalité à prélever CHF 210'000.00 sur le fond rénovation des bâtiments compte no 9281.39**
- 4. autorise la Municipalité à emprunter si nécessaire la somme correspondance, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 voté par le Conseil communal en date du 17 octobre 2016**
- 5. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, Compte no 9123.3.**

M. le Président remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

M. Olivier Baudat Municipal répond à la question de la Commission concernant le combustible local que le bois local ne suffit pas, il y a un arrangement avec les transporteurs qui ne remontent pas à vide pour Sogebois, l'origine est du Canton et de la région périphérique.

M. Didier Vaucher : on raccorde de vieux bâtiments, qu'en est-il du temple ?

M. David Piguet Municipal répond que la Pharmacie sera reliée cet automne, une étude sera faite pour le temple qui est actuellement chauffé en direct à l'électricité.

M. Cyril Maillefer, concernant l'approvisionnement en bois et ses restrictions (métaux lourds), demande si les installations (filtres) sont adaptées et les clients informés ?

M. David Piguet Municipal précise que la centrale du Brassus Bois consomme du bois de forêt et Sogebois peut brûler du bois de rebut mais avec des normes très strictes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet le préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions citées plus haut.

Il remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

10. Divers et propositions individuelles

M. Olivier Baudat Municipal informe le Conseil d'une petite explosion survenue mercredi passé dans un local de Sogebois, due aux poussières volatiles. Une porte a été endommagée, heureusement personne n'était sur place. Un processus d'amélioration du nettoyage de ce local sans générer autant de poussières est à l'étude, c'est la première fois que se produit un tel événement en 17 ans d'activité.

Répondant à la question de M. Maillefer, M. Reynold Keusen précise que les clients Sogebois sont avisés de l'organisation régulière de portes ouvertes et que le prix est plus avantageux, 3 cts meilleur marché.

M. Didier Vaucher : plusieurs Communes du bas du Canton proposent des subventions pour l'acquisition de vélos ou véhicules électriques, quelle est la position de la Commune ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond qu'un règlement existe déjà pour l'accès aux énergies renouvelables dans le chauffage. Pour la mobilité, la Municipalité n'a pas encore abordé la question et s'en occupera lors de la prochaine réflexion sur le sujet.

M. le Syndic ajoute que la mobilité électrique est importante sur les 3 Communes. La Société électrique a placé dans tous les villages des bornes payantes.

M. Hervé Maillard se renseigne comment est contrôlée la place de stationnement zone bleue dans la Grande Rue ainsi que la vitesse des véhicules en circulation nocturne ?

M. Michel Beetschen Municipal informe que la Municipalité se préoccupe de la question et étudie une solution d'aide de police formé pour une collaboration éventuelle avec Vallorbe dans un premier temps et ensuite avoir notre propre corps de police municipale pour les parkings, manifestations, etc.

Mme Béatrice Kunz souhaite qu'une indication de la piste cyclable soit mise au rond-point de l'Essor.

M. Olivier Baudat Municipal prend note, c'est une bonne remarque.

M. Stéphane Reymond voudrait savoir quand sera finalisée la piste cyclable Chez-le-Maître et qu'en est-il des mesures d'expropriation, une voiture stationnée gêne le passage des enfants.

M. le Syndic répond qu'il y a deux procédures en cours dont la Commune attend le résultat. La Municipalité est intéressée à recevoir des photos de ces situations à problème.

M. Romain Gauthier souhaite être renseigné sur la récente inondation du passage sous-terrain conduisant à l'école Chez le Maître ?

M. Olivier Baudat Municipal explique que le passage a été inondé suite à quelques gros orages mais actuellement toutes les canalisations ont été contrôlées et une telle situation ne devrait normalement plus se reproduire.

M. Frédéric RoCHAT demande si, se référant au fait que le restaurant de l'Hôtel de Ville étant fermé après la dernière séance, est-il possible qu'il reste ouvert après les séances du Conseil communal ?

M. David Piguet Municipal nous informe que la remarque a été faite et que normalement le restaurant est ouvert ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance du Conseil à 22 h 35 en remerciant chaque personne présente pour son engagement dans les affaires communales et indique que la prochaine séance est fixée au lundi 1er octobre 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : La Secrétaire :

Fabrice Aubert Paulette Reymond



